

Avant-propos

Peut-être est-ce la première fois que vous allez consulter un dictionnaire de néologismes. Et c'est précisément en pensant satisfaire la curiosité tant des lecteurs créolophones que francophones que nous avons conçu celui-ci comme un dictionnaire bilingue. Il s'adresse peut-être surtout aux traducteurs, car l'expérience de la plupart des grandes langues du monde, dont l'anglais au premier chef, démontre que la traduction a été l'une des principales voies empruntées par celles-ci pour devenir des langues écrites de plein exercice. Le créole dispose d'une tradition relativement ancienne de traduction de textes religieux¹, en particulier de la Bible. D'autre part, des auteurs courageux tels que l'Haïtien Félix Morisseau Leroy ou le Martiniquais Georges Mauvois se sont colletés à des pièces grecques antiques telles que " Le Roi Créon " ou " Antigone ". Jean-Pierre Arsaye a récemment traduit un recueil de nouvelles de Guy de Maupassant intitulé *Une partie de campagne*² en s'aidant de nombre de néologismes proposés dans le présent ouvrage et de créations de son cru. Mais ce mouvement doit être aujourd'hui amplifié et cela non seulement à partir de textes écrits en français, mais aussi en anglais et en espagnol qui sont deux des langues les plus parlées de la Caraïbe. Sont aussi directement concernés par notre ouvrage les essayistes car là aussi, le créole doit franchir un pas et pénétrer le domaine des sciences humaines, en particulier ceux de l'histoire³ et de l'anthropologie. Il est tout à fait possible d'écrire des ouvrages en créole sur telle ou telle révolte pré ou post-esclavagiste, par exemple l'Insurrection du Sud à la Martinique en septembre 1870. Ou encore sur tel aspect du vaudou ou du *Bondié-Kouli* (hindouisme créole).

Cet ouvrage, déjà paru en 2000, a été entièrement revu et enrichi : nous avons, suite aux travaux lexicologiques de Serge Colot mettant en relief les règles lexicogéniques créoles⁴, minutieusement réétudié le dictionnaire dans son ensemble et épinglé quelques néologismes présentant des *défauts de fabrication* sur les plan syntaxique, sémantique, morphologique ou phonologique. Ces derniers ont été soumis à l'oreille et au jugement de locuteurs natifs, dont l'avis a été ici pris en compte ; car il ne faut pas oublier qu'en dernier ressort, seuls les locuteurs (/scripteurs) ont le pouvoir de faire entrer dans l'usage tout mot nouveau mis sur le marché de la consommation lexicale. Le linguiste et l'écrivain linguiste que sont les auteurs respectifs ne verront leurs efforts récompensés que s'ils parviennent à satisfaire l'appétit du locuteur, que s'ils parviennent à relancer la consommation des produits locaux au menu lexical.

Pour le confort du lecteur, nous avons réorganisé les entrées en indiquant la prononciation du mot-vedette (ou adresse) par une transcription phonétique, en regroupant sous une même adresse tous les dérivés et composés formés à partir de celle-ci pour que l'on puisse immédiatement mesurer l'étendue des

¹ cf. Le " Catéchisme en langue créole " de l'Abbé Goux qui date de 1844.

² *Dousin lakanpay*, L'Harmattan, 2000.

³ le " Ti difé boulé sou istwa Ayiti " de Rodolphe Trouillot fait ici figure d'exception.

⁴ Voir : Serge Colot, 2001, *Pawol-nef kréyol : Ires matrices lexicogéniques dominantes des créoles guadeloupéen et martiniquais et la création lexicale*, Mémoire de DEA de linguistique, Université de Poitiers, non publié.

Serge Colot, 2001, *Guide de lexicologie créole*, Collection CAPES de créole sous la direction de Raphaël Confiant, Matoury, Ibis Rouge.

possibilités créatrices et aussi de façon à faciliter la recherche ; sont également indiquées les catégories grammaticales ainsi que les variantes dialectales, principalement en créole martiniquais et guadeloupéen, mais aussi guyanais si besoin l'est. Et suite à la survenance d'une récente réforme orthographique⁵, nous avons regraphié cet ouvrage de bout en bout.

Notre désir le plus cher, c'est que tout un chacun ait l'humilité d'apprendre à manipuler les créations lexicales que les nécessités communicationnelles de notre temps nous commandent d'utiliser sous peine de voir le créole régresser et devenir à terme une sorte de javanais, ce qui est pire que d'être un patois. Enfin, sur la question de l'utilité de forger des néologismes, soulignons le fait que le scripteur créolophone actuel ne dispose que de deux solutions quand il veut employer un mot abstrait :

- feindre de créoliser le mot français (ou anglais à Saint-Lucie, Dominique et Haïti). Ainsi *métamorphoser* devient en créole moderne *métamòfozé* là où, dans le passé, on a eu affaire à un authentique processus de créolisation avec *mofwazé*. Ou encore, autres exemples, *vagabonder* qui devenait *gabandé* et *tonnelier* qui se transformait en *tondilié*. Du coup, le texte en créole moderne perd de son authenticité et de sa richesse. Profitons-en pour bien préciser les choses : ce que nous reprochons au créole actuel, ce n'est pas d'avoir recours à l'emprunt, mais plutôt de ne plus parvenir, bien souvent, à se manifester autrement que par ce recours.
- faire une périphrase plus ou moins heureuse, le moins l'emportant le plus souvent sur le plus. Ainsi *métamorphoser* devient *tounen/transfòmé kò'y adan an lot bagay/adan on lot biten*. Toutefois, l'accumulation de périphrases au sein d'un texte risque de le rendre pénible à déchiffrer, voire incompréhensible.

D'où l'absolue nécessité de sortir de cette alternative mortifère en proposant des néologismes. Mais le destin de ceux-ci est tout à fait imprévisible. Joachim Du Bellay, dans sa *Défense et illustration de la langue françoise*, avait proposé un nombre conséquent de néologismes dont à peine 10% se sont conservés dans le français actuel. Peut-être les nôtres recevront-ils une sanction identique. Mais qu'à cela ne tienne : notre objectif n'est aucunement d'imposer un lexique néologique au nom de nous ne savons quelle autorité auto-proclamée mais bien de ré-enclencher les processus de créativité lexicale au sein du créole. Nous sommes, en effet, pleinement conscients de la remarque suivante que faisaient, il y a trois siècles, Arnaud et Nicole (1662) :

“*Mais comme les hommes ne sont maîtres que de leur langage, et non pas de celui des autres, chacun a bien droit de faire un dictionnaire pour soi, mais on n'a pas droit d'en faire pour les autres, ni d'expliquer leurs paroles par des significations particulières qu'on aura attachées aux mots.*”⁶

⁵ Voir : Jean Bernabé, 2001, *Guide de la graphie créole*, Collection CAPES de créole sous la direction de Raphaël Confiant, Matoury, Ibis Rouge.

⁶ “ La logique ou l'art de penser ”, 1^è partie, chap. XIV, Flammarion, rééd. 1970.

Dans le même état d'esprit, nos néologismes n'ont aucunement pour objectif d'évincer les multiples mots français à peine créolisés en usage dans la langue quotidienne moderne. Quand nous proposons, par exemple, *mofwazé* ce n'est pas du tout dans l'idée de le voir remplacer *transfômé* par on ne sait quel coup de baguette magique mais bien pour offrir une alternative basilectalisante au scripteur (et pourquoi pas, au locuteur). À ce dernier de faire son choix car il se peut, parfois, que pour des raisons phoniques –s'il s'agit d'un poète notamment– le terme acrolectal aille mieux que son doublet basilectalisant comme dans ce fameux poème de Joby Bernabé⁷ dans lequel le mot *rapas* résonne mieux dans le texte et dans le vers que *malfini*. Il ne s'agit donc pas pour nous de nous livrer à une quelconque opération de nettoyage linguistique (ni ethnico-linguistique puisque nous forgeons certains de nos néologismes à partir des dialectes d'oïl également).

Notre souhait le plus ardent est par conséquent que d'autres ouvrages tels que le nôtre voient le jour et cela grâce à des auteurs dont le dialecte maternel serait autre que le martiniquais ou le guadeloupéen, dialectes à partir desquels nous avons tout naturellement construit la plupart des néologismes ici proposés. Les locuteurs (ou plus exactement, les scripteurs) décideront, dans cette floraison de nouveaux termes, de pérenniser ceux qu'ils jugeront nécessaires à leur activité langagière. Précisons enfin que notre optique est résolument pan-créole, c'est-à-dire que nous avons puisé dans tous les créoles à base lexicale française, qu'ils soient d'Amérique ou de l'Océan Indien.

Raphaël CONFIANT & Serge COLOT

⁷ “Konmbo !”, Fort-de-France, GEREC, 1978.

De l'oral à l'écrit

Le passage d'une langue de l'oralité à l'écriture ne se fait jamais sans douleur. Plier la langue de tous les jours à la logique de l'écrit est d'emblée une forme de violence exercée à son encontre mais c'est une violence nécessaire, indispensable dès l'instant où l'on veut forger une langue littéraire et plus largement, une langue écrite qui pourra assumer la quotidienneté scripturale de la communauté.

Aujourd'hui, il est désormais clair pour le moins informé des scripteurs qu'il ne suffit pas de coucher une langue orale sur du papier (ou sur l'écran de l'ordinateur) pour que cette dernière se transforme du même coup en une langue écrite. Le créole a déjà largement franchi l'étape de l'oral graphié et en est actuellement au stade où une littérature de qualité se met en place. Nul ne conteste le talent d'un poète comme le Martiniquais Monchoachi ou d'un romancier comme l'Haïtien Frankétienne. Mais, comme nous l'avons souligné plus haut, une nouvelle et décisive étape reste à franchir : celle qui permettra au créole de sortir de la seule activité artistique et patrimoniale pour pénétrer dans les pratiques scripturales quotidiennes des créolophones. En un mot, à côté de nos brillants poètes, romanciers, dramaturges et paroliers, il est indispensable que monsieur-tout-le-monde puisse utiliser la s'approprier la graphie créole. Il nous est arrivé assez fréquemment de rencontrer des petits commerçants, des restaurateurs, des propriétaires de yoles de course, des publicitaires etc...qui avaient renoncé à écrire le mot, la phrase ou l'expression créole qui leur semblaient le mieux convenir à désigner leur outil de travail pour la seule et unique raison qu'ils ne savaient pas comment la graphier. Ils se rabattaient alors sur quelque désignation française le plus souvent insipide : *le bar des amis* ou *la foi en Dieu* (canot de pêche).

Si un grand pas a été franchi avec la pénétration du créole dans les médias depuis les années 80, un grave danger pèse à nouveau sur le créole : beaucoup de journalistes n'ont pas pris conscience du fait que, par exemple, le journalisme radiophonique ne relève pas de l'oral –du moins dans sa partie informationnelle– mais bien de l'écrit oralisé, ce qui est tout à fait différent. Cela signifie que dans les langues de longue tradition écrite comme le français, l'anglais, le russe, l'arabe ou le chinois, le journaliste de radio ou de télévision lit, "oralise" un texte qu'il a au préalable écrit ou une dépêche d'agence qui lui est arrivée par télex, fax ou courriel (e-mail). Le présentateur du JT (Journal télévisé) lit son texte sur un prompteur. Il n'improvise presque jamais, sauf au cours des interviews (encore que les bons journalistes rédigent à l'avance leurs questions). Si bien que la variété de langue qu'ils utilisent est quelque chose de très travaillé, de très normé. Il s'agit d'une variété respectueuse de l'écrit qu'ils s'efforcent, avec plus ou moins de talent, d'oraliser. Beaucoup de journalistes créolophones semblent ne pas être conscients qu'il existe en créole des registres d'emploi, et plus grave encore, croient disposer de la compétence nécessaire pour traduire immédiatement en créole, à l'antenne, la dépêche d'agence en

français qu'ils viennent tout juste de recevoir. Le résultat, analysé dans un mémoire de maîtrise⁸ par Daniel Dobat (dit Mandibèlè), n'est pas des plus brillants. Certains politiciens ou syndicalistes, eux aussi, ont commencé à faire un large usage public du créole sans prendre conscience de la lourde responsabilité qui pesait –et continue de peser– sur leurs épaules. A leurs yeux, il suffisait simplement de *vouloir* parler créole, n'importe quel créole, pour démontrer qu'ils étaient proches du peuple et pour apparaître comme des défenseurs de la culture martiniquaise, guadeloupéenne ou guyanaise. Assez paradoxalement, la situation n'a jamais été bien meilleure en Haïti où l'absence du français en tant que langue parlée quotidienne ne permet pas au locuteur moyen, même le mieux intentionné du monde, d'avoir une claire conscience de la frontière (aussi ténue soit cette dernière) entre les deux langues. Il en a résulté un créole ultra francisé (et depuis peu anglo-saxonisé) qui est en passe de devenir la norme écrite du créole haïtien puisque c'est lui qui est utilisé dans la presse écrite et orale, les brochures d'alphabétisation pour adultes et sur les affiches électorales ou autres. L'exemple d'Haïti démontre, si besoin en était, qu'il n'y a pas de lien direct entre évolution politique et évolution linguistique, en un mot qu'une évolution politique positive (indépendance en 1804 ou instauration de la démocratie en 1986) n'entraîne pas automatiquement une évolution du même type au plan de la langue.

De fait, certains considèrent, sans doute à raison, que le créole est confronté à une logique du pourrissement de l'intérieur□le créole ne disparaît pas à vue d'œil, comme le breton ou l'occitan, mais de manière quasi-invisible, par ingurgitation progressive, et de plus en plus massive, non seulement de lexèmes français mais aussi de structures syntaxiques calquées sur la langue dominante. Et tant que l'on ne fournira pas un cadre et des outils linguistiques à la population créolophone, la décréolisation galopante ses effets.

En un mot, il est plus que temps de proposer des outils permettant d'endiguer le processus de décréolisation lexicale ou, pourquoi pas, de l'inverser. Le domaine dans lequel créole a besoin d'un équipement urgent, qui lui permettrait de passer de l'état de langue littéraire, qu'il a pratiquement atteint à l'heure actuelle, à celui de langue du quotidien scriptural, est d'abord celui du lexique, ensuite celui de la rhétorique. Concernant ce dernier point, il est nécessaire de recenser au plus vite et de remettre en circulation expressions idiomatiques, comparaisons, métaphores, proverbes etc..., cela dans un ouvrage pratique immédiatement utilisable par le créolophone moyen.⁹ S'agissant du premier point, c'est ce à quoi nous tentons de porter une réponse ici en publiant ce *Dictionnaire des néologismes créoles*. L'entreprise peut paraître folle, voire mégalomane, sauf si l'on garde à l'esprit que le devoir des écrivains et des linguistes est aussi de travailler la langue, de la modeler et non de se contenter de l'utiliser de manière artistique (écrivain) ou de la décrire comme un cobaye (linguiste). À l'exigence de scientificité pour le créoliste natif s'ajoute un devoir historique, celui de proposer des solutions concrètes pour l'équipement

⁸ “ Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-19992). Déstructuration ou restructuration de la langue créole ? ”, 1993, Polycopié, Université des Antilles et de la Guyane.

⁹ R. Confiand rédige actuellement à un *Dictionnaire des expressions idiomatiques créoles*.

de sa langue et l'aménagement linguistique de son pays. Il ne saurait assister les bras croisés, sous prétexte de distanciation scientifique, au démantèlement programmé de l'idiome hérité de ses ancêtres.

La plupart des néologismes recensés ici sont de Raphaël Confiant, un grand nombre de Jean Bernabé, certains de Serge Colot, les autres sont d'auteurs créolophones tels que Monchoachi, Frankétienne ou Tèrèz Léotin. Certaines entrées sont d'ailleurs exemplifiées à l'aide de citations extraites de leurs œuvres. D'autres sont nés au sein de *Grif An Tè*, le premier journal entièrement créolophone des Petites Antilles et de la Guyane (1978-1982). D'autres encore proviennent de Guadeloupe, d'Haïti, de Guyane, de Dominique, de Sainte-Lucie, voire des pays créolophones de l'Océan Indien car en matière de lexique, il n'y a pas danger, ce qui est plus délicat en matière de syntaxe, à emprunter à des langues-sœurs.

La démarche néologique

On sait qu'il existe dans les langues romanes, au sein desquelles se rangent partiellement les créoles (souvent qualifiés de langues semi-romanes ou néo-romanes), deux processus de création lexicale majeurs, que sont la **dérivation** et la **composition**. La dérivation, qui est sans conteste le procédé le plus exploité dans les langues romanes, consiste à adjoindre à un élément lexical autonome (dit **base**, **dérivant** ou **mot racine**) un élément lexical non-autonome (**affixe**) qui se place soit à gauche (**préfixe**) soit à droite (**suffixe**). La composition, procédé à l'origine peu courant dans les langues romanes et qui ne cesse de s'amplifier depuis le milieu du XX^e siècle en raison de l'influence de la langue germanique qu'est l'anglais, consiste pour sa part en la formation d'unités de langue par réunion de deux ou plusieurs éléments lexicaux autonomes. On distingue la composition par **juxtaposition** s'illustrant par des items comme *pomme de terre* ou *porte-feuille* (où les éléments sont placés côte à côte) de la composition par **amalgame** que reflètent des suites du type *caméscope* (caméra + magnétoscope) ou *tapuscrit* (taper + manuscrit) où les éléments sont télescopés, emboîtés l'un dans l'autre.

Le créole est bien connu pour l'utilisation abondante qu'il fait de la composition, et c'est sans surprise que ce dictionnaire affiche un peu plus d'un tiers de formations composées. La dérivation, longtemps amoindrie, voire réfutée en créole, remporte pourtant un franc succès dans l'état de langue actuel¹⁰ et nous avons pris le parti d'illustrer assez largement le potentiel dérivationnel de la langue dans cet ouvrage. L'évolution historique de la langue ayant conduit au développement des processus dérivationnels, certains créolistes ont crié à la corruption du système. Nous pensons au contraire que le créole a su s'approprier un processus qu'on lui disait étranger, qu'il a su se départir du système affixal français dont il s'est inspiré, acquérant une pleine autonomie par le biais d'une re-créolisation ou néo-créolisation. La *dérivophobie*, si nous puissions dire, n'a en fait d'autre motivation que la crainte de voir la dérivation concurrencer la

¹⁰ Sur ce point, voir COLLOT (2001)

sacro-sainte composition. Mais ainsi qu'a pu le mettre en relief Serge Colot (op. cit.), "La concurrence intermatricielle est très faible en créole, chaque matrice ayant des domaines d'application et d'intervention relativement stables et jusque là préservés de toute invasion". Car, d'une manière générale, "La dérivation est surtout propre à l'expression de signifiés abstraits relevant des domaines de l'intellect, de l'affectif, du comportemental (...), alors que la composition est très récurrente lorsqu'il s'agit de former des signifiants correspondant à des objets/instruments, des doctrines ou écoles, des métiers spécialisés..." (ibidem).

Il importe de préciser que rares sont les **néologismes artefact**, les créations ex-nihilo que l'on pourrait qualifier de vrais néologismes, c'est-à-dire les items qui n'existent pas du tout en créole comme *djoukann* (fr. esclavage). En cela nous n'avons pas voulu déroger à la règle implicitement admise selon laquelle on ne fait du neuf qu'à partir du vieux, préférant partir du lexique existant pour proposer des formations facilement décryptables par le locuteur natif moyen. Nous avons par ailleurs utilisé la plupart des recours offerts par l'éventail des matrices lexicogéniques créoles, comme suit.

A) LA NÉOLOGIE MORPHO-SÉMANTIQUE

La néologie morpho-sémantique, comme son nom l'indique, concerne à la fois la forme et le sens : il s'agit donc ici de créer à la fois une forme et un sens nouveaux. Celle-ci s'illustre donc par les procédés de construction lexicale que sont la composition et la dérivation.

- la composition par juxtaposition aboutit à des formes telles que *let-tet* (fr. *initiales*) ou *chirad-lapli* (fr. *aquaplanning*)
- la composition par amalgame fournit par exemple *haldouvan* (fr. *progrès*) par télescopage de *halé* + *douvan*
- la préfixation conduit aux créations *anbonni* (fr. *se bonifier*) ou *déprestijé* (fr. *ternir la réputation*)
- la suffixation suscite entre autres *kouyonsité* (fr. *la bêtise*) ou *mandianné* (fr. *mendier*)
- la dérivation inverse (ou régressive) fournit *terbol* (fr. *tourment*) ou *mofwaz* (fr. *transformation*).

B) LA NÉOLOGIE SÉMANTIQUE

La néologie sémantique consiste simplement en l'apparition d'un sens nouveau pour une lexie déjà existante : il est donc question d'un changement de sens, qu'il soit véritable (par métaphore ou métonymie) ou occasionné par un changement de fonction, de catégorie grammaticale (cas de conversion).

- par conversion, on forme ainsi le verbe *tèbèdjé/tèbègé* (fr. *abrutir*) à partir du nom de même forme
- par métaphore, le mot *fondas*, qui désigne ordinairement les *fondations* d'une construction, prend le sens additionnel de *fondement* (d'une théorie par exemple).

C) LA NÉOLOGIE D'EMPRUNT

Nous n'avons pas hésité à présenter comme néologismes des termes issus des autres dialectes créoles, qu'ils soient bien vivants ou encore qu'ils soient moribonds (louisianais, trinidadien ou grenadin), surtout

lorsque les réalités désignées ne possèdent pas d'équivalent linguistique dans le créole emprunteur. Comment laisser sombrer définitivement dans l'oubli *matapel* et *tanbandol*, par exemple, mots trinidiens signifiant respectivement *tamanoir* et *anguille électrique* ? Nous pensons en effet que chaque fois que le dialecte d'un auteur ne dispose pas du terme qu'il recherche, celui-ci ne doit pas hésiter à emprunter à un autre dialecte. Les écrivains de la décennie 70-80 ont d'ailleurs largement appliqué ce procédé. Qui pourra reprocher à un scripteur martiniquais de préférer à *soutien-goj* (soutien-gorge) le dominiquais *wos-tòtot* ou le marie-galantais *bonet-a-tété* ? Et s'il veut dire "stéthoscope", terme sans équivalent dans le dialecte martiniquais, pourquoi se refuserait-il à emprunter *banzann* au marie-galantais ? Ou encore *koutakouta* au sychellois pour dire "stéthoscope" ? Nous avons également eu recours aux dialectes d'oïl (normand, poitevin, picard, vendéen etc.) qui, au XVIII^e siècle, ont beaucoup contribué à la formation du créole ainsi qu'au français canadien et au français d'Afrique noire, dont certaines évolutions sont assez semblables à celle de notre langue.

D) LA NÉOLOGIE MORPHOLOGIQUE

La néologie morphologique se manifeste par les procédés de troncation et de siglaison qui affectent le signifiant phonique. En raison de la très faible représentation de ces deux procédés dans la langue créole courante, la troncation n'a pas été ici exploitée, et la siglaison ne l'a été que très modérément.

Transcription phonétique et graphie du créole

Phonème (API)	Graphème créole	Exemple	Phonème (API)	Graphème créole	Exemple
VOYELLES¹¹			CONSONNES		
1	i	di	13	p	pak
2	e	pé	14	b	bo
3	ɛ	bè, bel	15	t	tèbè
4	a	pak	16	d	di
5	ɔ	bò, bok	17	c	tjok
6	o	bo	18	ʃ	djok
7	ou	boutou	19	k	kan
8	ɛ̃	ayen	20	g	gadé
9	ã	kan	21	m	moun
10	õ	won	22	n	nonm
			23	ɲ	kangné
			24	ŋ	zing
			25	f	fanm
			26	v	voukoum
			27	s	sik
			28	z	zé
			29	ʃ	chouk
			30	ʒ	jaden
			31	ʁ	rété
			32	h	hak
			33	l	loché
SEMI-VOYELLES					
11	j	mayé			
12	w	manawa			

¹¹ Les voyelles allant de 1 à 10 appartiennent au système dit minimaliste des créoles, c'est-à-dire qui ne comporte pas les voyelles suivantes définissant le système maximaliste : [ø] sera noté < éu > comme dans *zéu*, [œ] sera noté < èu > comme dans *bèu* et [œ̃] sera noté < un > comme dans *lundì*. Pour plus de détails, se reporter au *Guide de la graphie créole* de Jean Bernabé.

Ki jan yo ka maké son fransé

Son	Egzanp	Son	Egzanp		
VWAYEL		KONSÒN			
1	i	vie	20	p	p apier
2	e	blé, jouer	21	b	b ébé
3	ɛ	lait, mère	22	t	t exte
4	a	patte	23	d	a ide
5	ɑ	pâte	24	k	k épi, couteau
6	ɔ	bol	25	g	g argouille
7	o	mot, beau	26	f	f auve, ph are
8	u	roue	27	v	v viande
9	y	rue	28	s	ci el, tasse
10	ø	peu	29	z	z èbre, prose
11	œ	peur, meuble	30	ʃ	ch at
12	ə	le	31	ʒ	manger, jeu
13	ɛ̃	matin, train	32	l	l undi
14	ɑ̃	dent, sang	33	ʁ	r at
15	ɔ̃	pont, ombre	34	m	m aison, pomme
16	œ̃	brun	35	n	n id, bonne
			36	ʁ	ch ampagne
DIMI-VWAYEL					
17	j	pied, yeux			
18	w	nouer			
19	ɥ	cuiivre			

Pawol-koupé

adjektif	adj
adveb	adv
Giyàn	Gn
Gwadeloup	Gp
janjolet	janj / var
langanni anpilé an adjektif	lgi anp adj / lxi comp adj
langanni anpilé an adveb	lgi anp adv / lxi comp adv
langanni anpilé an konjonksion	lgi anp konj/lxi comp conj
langanni anpilé an non	lgi anp n / lxi comp n
langanni anpilé an prépozision	lgi anp prép/lxi comp prép
langanni anpilé an veb	lgi anp v / lxi comp v
Matinik	M
non	n
veb	v
veb a pitit	vap/ vt
veb miwa	v\overline{m} / vpr
veb san pitit	vsp / vti

Abréviations

adjectif
adverbe
Guyane
Guadeloupe
variante
lexie composée adjectivale
lexie composée adverbiale
lexie composée conjonctivale
lexie composée nominale
lexie composée prépositionnelle
lexie composée verbale
Martinique
nom
verbe
verbe transitif
verbe pronominal
verbe intransitif

	Sing nou itilizé	Signes conventionnels
[]	- adan on artik, sé kwoché-la ka kontienn ling-a-son a pawol-tet la	- dans une entrée, contient la transcription phonétique du mot-vedette (ou <i>adresse</i>)
◆	- sing ki ka méné pawol-montré	- signe qui introduit les phrases exemples
▪	- sing ki ka séparé pawol-tet la épi dékatman a artik-la	- signe de séparation qui isole le mot-vedette du développement de l'entrée
▶	- sing ki ka méné pawol-anba (pawol ki konstrikسیونné épi pawol-tet la)	- signe qui introduit les sous-adresses (mots construits à partir du mot-vedette)
1, 2	- sing ki ka méné on esplikasion asi rézonnaj a pawol-nef la	- signe qui introduit une explication sur la motivation du néologisme
a, b	- chak niméwo sé on sans a on menm mo	- numéros qui correspondent à un sens d'un même item
□	- chak let sé on katégori diféran pou on menm pawol	- lettres qui correspondent des catégories grammaticales différentes pour un même item
	- sing ki ka endiké on pòtré-sans oben on mo sans a'y ka sanm ta mo-la ki avan sing-lasa toubolman	- signe indiquant un synonyme ou un mot entretenant un fort rapport sémantique avec le mot qui le précède
	- sing ki ka méné on sitasion litère	- signe qui introduit une citation littéraire